

Des innovations pour l'éducation prioritaire

Sébastien BRÊTEAU.

La secrétaire d'État Nathalie Elimas est dans la Manche aujourd'hui. Elle veut généraliser les cités éducatives en zone prioritaire.

Repères

L'éducation prioritaire, c'est quoi ?

Il y a en France 1 093 réseaux d'éducation prioritaires (Rep et Rep +) organisés autour de collèges et d'écoles qui leur sont rattachées.

Urbaines ou rurales, ces zones connaissent des difficultés économiques, sociales, culturelles, liées au transport, au numérique...

Au total, plus de 1,7 million d'élèves et leurs familles bénéficient de dispositifs d'aide et d'accompagnement. L'une des mesures phares est le dédoublement des classes de CP et CE1. En passe de s'achever, cette mesure sera étendue aux classes de grande section en 2021.

Des cités éducatives, pour quoi faire ?

En visite dans la Manche aujourd'hui, la secrétaire d'État à l'Éducation prioritaire, Nathalie Elimas, va annoncer la généralisation des cités éducatives en zone prioritaire. « Comme nous avons les maisons France services pour les services publics, les cités éducatives proposeront une sorte de guichet unique qui pourra accompagner les élèves durant toute leur scolarité. » Pilotées par les principaux de collège, ces nouvelles structures feront travailler ensemble les acteurs de la vie locale « pour lutter contre le décrochage, pour

l'accès aux bourses, aux stages, au sport, à la culture ».

Comment lutter contre la fracture numérique ?

Le confinement a mis en lumière la fracture numérique entre les territoires. Nathalie Elimas veut lancer un test dans l'Aisne et le Val-d'Oise. « Il s'agira de doter les élèves de tablettes et de les former, ainsi que les familles et les enseignants, à de nouvelles pratiques pédagogiques. »



Nathalie Elimas.